



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 7 décembre 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-12-266

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par M. Bertrand Thériault et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Avis de motion - Règlement adoptant le budget 2016, le programme triennal des immobilisations, les taxes foncières et spéciales et les tarifs pour les services municipaux
 - 3.5 Comptes
 - 3.6 État comparatif des revenus et dépenses
 - 3.7 Quotepart 2016 de la MRC de Rivière-du-Loup
 - 3.8 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016
 - 3.9 Offre de services pour des services professionnels - Forfait téléphonique avocats
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 4.2 Pavage 2014 sur le chemin Taché Ouest - Demande de l'entreprise Construction Jean-Paul Landry Inc.
 - 4.3 Association des Vacanciers du lac St-Hubert - Demande de modification de la politique d'aide à l'entretien des chemins privés
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande d'aide financière - Coop Santé Solidarité St-Hubert
 - 5.2 Mise en valeur du sentier du Portage
 - 5.3 Protection des sources d'eau potable, soutien à Ristigouche et les dangers du transport des hydrocarbures par voie ferroviaire
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Entente avec le Garage Soucy et Pièces d'autos M. Michaud
 - 6.3 Fonctionnement du restaurant du centre des loisirs
 - 6.4 Affiche publicitaire - Demande des Tapageurs de St-Hubert Inc.
 - 6.5 Coffre à bouger - Aide financière



7. Ressources humaines, formation et rencontres
7.1 Personnel sur appel - Période hivernale
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-12-267

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015 à 20 h soit
adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et
activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 3.3.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Marco Morin conseiller.
- 3.3.2 La Mutuelle des municipalités du Québec annonce une 8e ristourne consécutive au montant de 4 000 000 \$.
- 3.3.3 Reçu de la MRC de Rivière-du-Loup un extrait de résolution nous informant de l'adoption du règlement numéro 208-15 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07, afin d'apporter certaines corrections avec certains usages sur les activités agricoles.
- 3.3.4 La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac nous informe que la nouvelle loi québécoise sur le tabac a été adoptée.
- 3.3.5 Correspondance de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger nous informant que suite à la construction d'un établissement porcin sur leur territoire, des lisiers seront épandus sur notre territoire.

Avis de motion

3.4. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET 2016, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS, LES TAXES FONCIÈRES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par madame Mélanie Leblond conseillère, qu'à une prochaine réunion, sera présenté un règlement adoptant le budget de l'année financière 2016 et du programme triennal des immobilisations et d'imposition des taxes foncières et spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux, de la collecte et de la disposition des ordures ainsi que la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques des résidences isolées.



2015-12-268

3.5. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de novembre 2015, pour un total de 57 591,76 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	293.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	11 295.57 \$
c) Dépenses de loisirs :	0.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 123 497,98 \$ tel qu'inscrit au registre des achats du 30 novembre 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 novembre 2015 au montant de 123 497,98 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.6. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du document présentant les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales et des activités d'investissements à des fins fiscales, et ce, pour la période 1er janvier 2015 au 30 octobre 2015.

2015-12-269

3.7. QUOTEPART 2016 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Voici les montants des quoteparts adoptés par la MRC de Rivière-du-Loup concernant notre municipalité :

Numéro de grand-livre	Description	Quotepart 2015	Quotepart 2016
02 13000 951	Administration générale	21 605 \$	20 824 \$
02 15000 419	Inventaire permanent - travaux spéciaux + services tarifés en évaluation	6 656 \$	6 775 \$
	Modernisation matrices	3 341 \$	-
	Mise en ligne rôles d'évaluation	1 994 \$	802 \$
	Équilibrage partielle rôle : cout total : 23 611 \$ payable en trois versements : 2015 7 870 \$, 2016 : 7 870 \$ et 2017 : 7 871 \$	23 611 \$	7 870 \$
02 15000 951	Quotepart - Évaluation	40 623 \$	38 974 \$
02 19000 951	Inforoute :	2 543 \$	



	- construction - accès Internet et entretien de la fibre optique		-2 128 \$ 2 325 \$
02 22000 951	Sécurité incendie – Réseau de télécommunication	1 433 \$	1 320 \$
02 22000 951	Sécurité incendie - Coordination	1 797 \$	2 184 \$
Comptes à recevoir	Sécurité incendie - Prévention	- 6137 \$	0 \$
02 37000 951	Transport adapté et collectif	522 \$	653 \$
02 45210 951	Matières secondaires	16 381 \$	16 462 \$
02 45211 951	Valorisation matières résiduelles organiques	11 205 \$	10 857 \$
02 45235 951	Collecte et transport matières organiques	14 030 \$	14 865 \$
02 61000 951	Inspection	39 000 \$	36 500 \$
02 61010 951	Hygiène du milieu -cours d'eau	2 316 \$	2 188 \$
02 61011 951	Aménagement du territoire	7 152 \$	7 121 \$
02 61012 951	Barrage du lac Morin	200 \$	187 \$
02 61013 951	Culture et communication :	Total 2015 : 6 329 \$	Total 2016 : 6 196 \$
	Culture et communications	1 952 \$	1 976 \$
	École de musique	1 869 \$	1 702 \$
	Musée du Bas-Saint-Laurent	901 \$	957 \$
	Centre d'archives	1 427 \$	1 363 \$
	Festival concours musique	180 \$	198 \$
02 62010 951	Développement rural	3 000 \$	3 000 \$
02 62000 951	Promotion et développement économique	8 070 \$	8 086 \$
02 70290 951	Équip. et services à caractère supralocal :	Total 2015 : 8 299 \$	Total 2016 : 8 351 \$
	Aéroport	1 492 \$	1 333 \$
	Centre Premier Tech	1 074 \$	1 058 \$
	Centre culturel	675 \$	695 \$
	Maison de la Culture	1 300 \$	1 068 \$
	Piscine du Cégep	1 257 \$	1 314 \$
	Parc régional Petit-Témis	2 222 \$	2 188 \$
	Route verte de l'Estuaire	279 \$	264 \$
	Terrains sportifs	-	431 \$
TOTAL		213 970 \$	193 412 \$

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la répartition des
quoteparts de la MRC de Rivière-du-Loip qui seront imposées à notre municipalité en
2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-270

**3.8. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil
doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances
ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le **lundi** et débuteront à **20 h** :

- | | |
|----------------|---------------------------|
| - 11 janvier | - 1 ^{er} février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 15 août |
| - 12 septembre | - 3 octobre |
| - 7 novembre | - 5 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-271

3.9. OFFRE DE SERVICES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS - FORFAIT TÉLÉPHONIQUE AVOCATS

Reçu une offre de services de Caza pour renouveler notre forfait téléphonique pour des services d'avocats.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De renouveler notre entente pour le forfait téléphonique auprès de la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau. Le cout pour l'année 2016 est de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2015-12-272

4.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup prévoit la formation de 6 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-273

4.2. PAVAGE 2014 SUR LE CHEMIN TACHÉ OUEST - DEMANDE DE L'ENTREPRISE CONSTRUCTION JEAN-PAUL LANDRY INC.

Correspondance de M. Jean-Paul Landry de l'entreprise Constructions Jean-Paul Landry Inc. nous proposant un crédit de 1 500 \$ sur le montant retenu pour les travaux d'asphalte réalisés en 2014 plus 15 tonnes de MG-20 que nous pourrions prélever dans leur carrière de St-Antonin. De plus, de la même entreprise, nous avons reçu un état de compte d'un montant de 7 069,05 \$.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser un paiement de 7 069,05 \$ à l'entreprise Jean-Paul Landry. Ce paiement final met fin à l'entente intervenue avec monsieur Jean-Paul Landry et son entreprise pour les travaux d'asphalte effectués en 2014. Les corrections du pavage seront réalisées par la Municipalité ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-274

4.3. ASSOCIATION DES VACANCIERS DU LAC ST-HUBERT - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT la pétition déposée par monsieur Michel Sawyer de l'Association des Vacanciers du lac Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que cette pétition demande de modifier la politique d'aide à l'entretien des chemins privés relative aux montants octroyés pour le chemin des Saumons;

CONSIDÉRANT que les signataires de la pétition désirent que le montant octroyé pour le chemin des Saumons soit le même que celui de la règle générale et que ce montant soit majoré à 50 \$ au lieu de 30 \$;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique en est à sa première année d'application (2015-2019);

CONSIDÉRANT que cette politique contient passablement des améliorations en comparaison à la précédente, telles que :

- augmentation de 50 % du montant alloué pour l'entretien en général passant de 20 \$ à 30 \$;



- ajout d'une allocation de 70 \$ pour chaque résident permanent pour le déneigement;
- possibilité d'utiliser une partie de 30 \$ pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que le conseil a voulu, en modifiant cette politique, maintenir une certaine équité envers l'ensemble des riverains en décrétant certains critères, telles que :

- les riverains du chemin du lac Saint-François ainsi que ceux du chemin des Brochets ne reçoivent pas d'allocation relativement à cette politique puisque la Municipalité entretient l'entièreté de ces chemins été comme hiver;
- les riverains du chemin des Saumons reçoivent la moitié des montants prévus à la politique puisque la Municipalité entretient environ la moitié du chemin l'été comme l'hiver;
- les résidents du chemin des Hiboux reçoivent la moitié du montant prévu pour l'été (30 \$/2) puisque la Municipalité entretient ce chemin en été, mais ont droit au plein montant pour le déneigement puisque la Municipalité ne l'entretient pas l'hiver.

CONSIDÉRANT que selon les indicateurs de gestion 2014, il en coûte 2 388 \$ par kilomètre de voie pour la voirie d'été et 2 438 \$ par kilomètre de voie pour l'enlèvement de la neige. La partie municipalisée du chemin des Saumons étant de plus d'un (1) kilomètre, cela représente plus de deux (2) kilomètres de voie, ce qui représente des coûts de plus de 9 650 \$ annuellement (2 388 \$ X 2) + (2 438 \$ X 2);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'informer monsieur Michel Sawyer représentant de l'Association des Vacanciers du lac Saint-Hubert du maintien de notre politique d'aide à l'entretien des chemins privés telle qu'adoptée pour les années 2015 à 2019, et ce, pour toutes les raisons mentionnées dans le présent préambule.

De plus, cette nouvelle politique n'a pas encore un (1) an d'application et le contexte budgétaire actuel ne permet pas l'augmentation des montants octroyés sans passer par une augmentation des taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

5.1. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOP SANTÉ SOLIDARITÉ ST-HUBERT**

Ce sujet est reporté à la séance du 14 décembre 2015.

5.2. **MISE EN VALEUR DU SENTIER DU PORTAGE**

ATTENDU que Patrimoine et culture du Portage s'est engagé à réaliser le projet « Passage obligé », consistant à démontrer l'importance du sentier du Portage comme lien terrestre essentiel ayant contribué significativement à la formation du Canada;

ATTENDU que la mise en valeur du sentier du Portage doit être réalisée à temps pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada en 2017;



ATTENDU qu'au sein de la MRC de Rivière-du-Loup, trois municipalités rurales (Saint-Hubert, Saint-Antonin, Notre-Dame-du-Portage) traversées par le Sentier du Portage ont adopté des résolutions appuyant ce projet;

ATTENDU qu'au sein de la MRC de Témiscouata, le sentier du Portage traverse trois autres municipalités soit Saint-Honoré, Témiscouata-sur-le-Lac et Saint-Louis du Ha! Ha!;

ATTENDU qu'un comité de travail constitué de représentants des territoires des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata s'est constitué en novembre 2014, et a depuis défini les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que le projet « *Passage obligé* » possède une valeur intrinsèque indiscutable en regroupant de multiples caractéristiques d'un projet structurant pour nos communautés, de par sa contribution à :

- sauvegarder un patrimoine durable pour les générations futures et à améliorer la connaissance de notre héritage culturel et historique;
- développer de l'emploi et des retombées économiques potentielles par le biais du tourisme (développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours);
- utiliser une approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités répartis à l'intérieur d'un rayon d'action étendu, intermunicipal et inter-MRC);
- développer un sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée de notre municipalité et de la valorisation de notre patrimoine culturel et naturel.

ATTENDU que la réalisation du projet « *Passage obligé* », doit obtenir l'appui technique et financier des acteurs et partenaires du milieu nécessaire à l'atteinte de son plan de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

- 1) Appuie le projet « *Passage obligé* » piloté par Patrimoine et Culture du Portage;
- 2) Délégué madame Marie-Hélène Caron conseillère comme représentante de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup afin de siéger au sein du comité;
- 3) S'engage financièrement à réserver une somme de 5 000 \$ répartis sur deux années financières, soit 2 500 \$ pour l'exercice financier 2016 et 2 500 \$ pour l'exercice financier 2017.
- 4) Il est entendu que le versement de l'aide financière se fera conditionnellement à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-276

5.2. PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE, SOUTIEN À RISTIGOUCHE ET LES DANGERS DU TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR VOIE FERROVIAIRE

Correspondance de différents maires concernant le soutien à Ristigouche et les dangers du transport des hydrocarbures par voie ferrovière et la possibilité pour notre municipalité d'adhérer au Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE). Pour adhérer à ce Fonds, le cout est de un (1) dollars par citoyen ou citoyenne.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu



Que notre Municipalité n'adhère pas au Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2015-12-277

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en novembre 2015 et celles prévues en décembre ainsi qu'une liste des achats à faire autoriser par le Conseil municipal.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70130 516	<u>Location de machine et outil et équipement :</u> Location machine à café Location : 30 \$ / mois Valve eau : 15 \$ Matériel tuyauterie : 50 \$	100 \$	150 \$	42 \$
2	02 70131 604	Soirée Bye Bye 2015	250 \$	1 000 \$	1 000 \$

2. D'autoriser la location d'une machine à café de l'entreprise "*L'authentique Pose Café*" distributeur de Van Houtte, et ce, dès le 8 décembre 2015.

La machine distribue du café ainsi que du chocolat chaud. L'offre est la suivante :

- Location de la machine : 30 \$ par mois;
- Installation et service de réparation : inclus;
- Achat obligatoire de la valve à eau : 15 \$;
- Cout du café : 20 \$ par lb;
- Cout du chocolat chaud : 12 \$ par 2 lb;
- Tuyauterie pour eau jusqu'à la machine : +/- 50 \$;
- Le cout pour un café ou un chocolat chaud est de 0.70 \$ et serait vendu à 1,50 \$ l'unité, faisant un profit d'environ 51 %.

La compagnie Authentique Pose Café est prête à venir installer la machine durant la semaine du 6 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-278

6.2. ENTENTE AVEC LE GARAGE SOUCY ET PIÈCES D'AUTOS M. MICHAUD

Monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un document nous informant de l'entente proposée par monsieur Pierre Soucy pour les entreprises *Garage Soucy* et *Pièces d'auto M. Michaud*. La proposition de monsieur Soucy serait de procéder aux réparations de notre zamboni dont le cout est estimé à 3 500 \$ incluant le travail et le matériel au niveau de la peinture, de la préparation et du travail. La municipalité n'aurait qu'à payer seulement le travail et les pièces pour la boîte de la chute à neige, soit environ 600 \$.



En échange de la réalisation de ces travaux, monsieur Pierre Soucy demande pour les entreprises **Garage Soucy** et **Pièces d'auto M. Michaud** une commandite qui se résume à l'affichage du nom des entreprises sur les côtés de la zamboni qui devra être payé par la municipalité et dont le coût est de 100 \$ environ. La commandite serait pour une période de dix (10) ans.

Dans le plan de la commandite, M. Soucy nous informe que la peinture sera de type industriel et sera très supérieure à ce qui se fait habituellement. Pour ce qui est de l'entretien, il nous propose de nous aider pour mieux identifier nos besoins dès la saison terminée afin de garder notre machine en état plus qu'acceptable.

Monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous suggère d'accepter cette proposition.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la proposition de monsieur Pierre Soucy, soit de faire les travaux de réfection de notre Zamboni et en contrepartie, les noms de l'entreprise **Garage Soucy & Frères** ainsi que celle de **Pièces d'autos M. Michaud** seront inscrits sur notre Zamboni.

Cette entente telle que transmise par le technicien d'intervention en loisirs est pour une durée de dix (10) ans. Il est entendu que cette entente n'est que pour notre Zamboni actuelle, donc si celle-ci venait à être inutilisable, cette entente ne sera pas transférable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3. FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT DU CENTRE DES LOISIRS

Le technicien d'intervention en loisirs, monsieur Jonathan Jalbert, nous fait quelques suggestions pour le fonctionnement du restaurant du centre des loisirs. Ce sujet sera discuté afin de vérifier différentes alternatives et une décision sera prise ultérieurement.

2015-12-279

6.4. AFFICHE PUBLICITAIRE - DEMANDE DES TAPAGEURS DE ST-HUBERT INC.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter de payer un montant de 25 \$ au comité **Les Tapageurs de St-Hubert Inc.** pour une affiche publicitaire au relais de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-280

6.5. COFFRE À BOUGER - AIDE FINANCIÈRE

Madame Mylène Croteau du Comité des saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup nous informe qu'une aide financière de 150 \$ nous sera octroyée avec preuve d'achat minimale de 300 \$ (excluant les taxes et les frais de transport), et ce, pour bonifier les équipements constituant le **Coffre à bouger**.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu



D'informer madame Mylène Croteau du Comité des saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup de notre intérêt à obtenir l'aide financière de 150 \$ pour bonifier notre **Coffre à bouger**. Il est entendu que la Municipalité s'engage à faire l'achat d'équipements pour un minimum de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2015-12-281

7.1. **PERSONNEL SUR APPEL - PÉRIODE HIVERNALE**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que monsieur Gilles Ouellet soit engagé pour une période maximale de douze (12) semaines pour la saison 2015-2016, à raison de trente (30) heures semaines (total maximum de 360 heures pour la saison). Les fonctions principales qui lui sont confiées sont le déneigement des trottoirs et des terrains municipaux. Il est bien entendu pour les semaines où M. Ouellet sera à l'emploi, d'autres tâches connexes pourront lui être confiées par le directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

Monsieur Pierre Soucy nous fait la lecture d'une pétition qu'il a fait signer concernant la location du gymnase de l'école de Vieux-Moulins. Dans cette pétition, il est demandé à la Municipalité d'entamer des négociations avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup afin que nous puissions utiliser le gymnase comme auparavant, sans contrainte, soit comme avant les travaux de remplacement du revêtement du plancher du gymnase.

2015-12-282

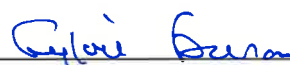
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

